



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 3 février 2020 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-02-026 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020

2020-02-027 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait deux (2) personnes présentes dans la salle mais aucune question n'a été posée.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 janvier dernier.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.4 Demande de dérogation mineure – 665-695 Descente 12 - matricule 0591 02 4831

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Jean-Jacques Légaré, architecte, de la part du propriétaire M. George Ferger, pour sa propriété avec matricule 0591 02 4831;

CONSIDÉRANT QUE la demande est d'agrandir le chalet existant vers l'arrière et d'ajouter un deuxième étage sur une partie de la superficie;

CONSIDÉRANT QUE le chalet existant est entièrement hors de la bande riveraine, mais est entièrement dans la marge de recul de 25 mètres;

CONSIDÉRANT QUE de par la forme de la rive, une partie de l'agrandissement se retrouverait dans la marge de 25 mètres du lac ce qui déroge à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'étant dit ouvert à un compromis, a soumis trois scénarios pour l'agrandissement en précisant que le premier scénario soumis demeurait son idéal;

CONSIDÉRANT QUE le scénario 1 proposé par le propriétaire implique un empiètement de 215 pieds carrés additionnels dans la marge de recul de 25 mètres du lac, ce qui implique qu'environ 28% de l'agrandissement soit dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE le scénario 1A proposé par le propriétaire représente un compromis, impliquant un empiètement de 135 pieds carrés dans la marge de 25 mètres du lac, ce qui implique que 18% de l'agrandissement soit dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE le scénario 2 proposé par le propriétaire représente la plus petite dérogation pour attacher un agrandissement au bâtiment existant, étant seulement de 4 pieds carrés et représentant 1% de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme estime que le scénario 1 demeure trop dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme estime que le scénario 2 n'est pas efficace ni très esthétique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme juge que le propriétaire a fait preuve d'ouverture aux compromis;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris en considération les retombées positives et négatives potentielles pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande en suivant le scénario 1A ;

2020-02-028

Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Jean-Jacques Légaré, architecte, de la part du propriétaire M. George Ferger, pour sa propriété avec matricule 0591 02 4831, en suivant le scénario 1A tel que décrit ci-haut.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Modification à l'entente avec la Ressourcerie des Frontières

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook, pour cautionner l'emprunt de la Ressourcerie, exige que la durée des ententes entre les municipalités et la Ressourcerie soit augmentée à cinq (5) ans au lieu de trois (3) ans ;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden, de par sa résolution no. 2019-11-232, avait approuvé le renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie des Frontières pour le service de collecte, de transport, de dépôt et de traitement des encombrants pour une durée de trois (3) ans, soit les années 2020, 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden accepte la modification de son entente avec la Ressourcerie des Frontières afin d'augmenter la durée à cinq (5) ans, soit les années 2020, 2021, 2020, 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT QUE le montant total à être payé par la Municipalité d'Ogden pour l'année 2020 sera de 6,860\$, taxes en sus, en quatre (4) versements égaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant total à être payé par la Municipalité d'Ogden pour l'année 2021 sera déterminé en date du 30 juin 2020 et sera basé sur la pondération des tonnes récupérées en 2017-2018-2019, au taux de 491\$ / tonne;

CONSIDÉRANT QUE le montant total à être payé par la Municipalité d'Ogden pour l'année 2022 sera déterminé en date du 30 juin 2021 et sera basé sur la pondération des tonnes récupérées en 2018-2019-2020, au taux de 493\$ / tonne;

CONSIDÉRANT QUE le montant total à être payé par la Municipalité d'Ogden pour l'année 2023 sera déterminé en date du 30 juin 2022 et sera basé sur la pondération des tonnes récupérées en 2019-2020-2021, au taux de 495\$ / tonne;

CONSIDÉRANT QUE le montant total à être payé par la Municipalité d'Ogden pour l'année 2024 sera déterminé en date du 30 juin 2023 et sera basé sur la pondération des tonnes récupérées en 2020-2021-2022, au taux de 496\$ / tonne;

2020-02-029 **Il est proposé par** madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden accepte de modifier son entente avec la Ressourcerie des Frontières pour le service de collecte, de transport, de dépôt et de traitement des encombrants et d'augmenter la durée de l'entente à cinq (5) ans, soit pour les années 2020-2021-2022-2023 et 2024.

QUE les montants payables par la Municipalité d'Ogden pour les services de la Ressourcerie sont tels que mentionnés ci-haut.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer la nouvelle entente pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 1,312.77\$ et les salaires s'élèvent à 8,259.97\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 9,572.74\$.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2020-02-030 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 21,184.12\$;

2020-02-031 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 3 février dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Modification au paiement à la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2020-01-017, le conseil a autorisé le paiement de plusieurs dons, et que le paiement à la Croix-Rouge doit être augmenté à 170\$ (au lieu de 160\$) car le montant a augmenté en 2020;

2020-02-032 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la modification du paiement à la Croix-Rouge, tel que ci-haut mentionné.

ADOPTÉE

10.2 Formation pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et le gouvernement du Canada offrent une formation pour la directrice générale portant sur la gestion des bâtiments municipaux, et cette formation d'une journée se tiendra à Sherbrooke le 11 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de 50.00\$ taxes en sus;

2020-02-033 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à cette formation se tenant à Sherbrooke le 11 mai 2020 au coût de 50.00\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

ADOPTÉE

10.3 Formation gratuite pour la conseillère no. 5, la directrice générale et l'inspecteur en voirie

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place une formation en adaptation aux changements climatiques en milieu municipal afin de traiter des risques et opportunités liés aux changements climatiques, ainsi que de l'intégration de mesures d'adaptation dans la planification municipale, afin de réduire la vulnérabilité des municipalités aux événements climatiques;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE cette formation gratuite est offerte aux élu(e)s, aux directrices et directeurs généraux et aux responsables des travaux publics, et cette formation d'une journée se tiendra à Windsor le 10 mars 2020;

2020-02-034 **Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la conseillère no. 5, Mme Lise Rousseau, la directrice générale, Mme Vickie Comeau et l'inspecteur en voirie, M. Vincent Langlois, à participer à cette formation gratuite se tenant à Windsor le 10 mars 2020.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Exploitation du poste de lavage et du stationnement pour la saison estivale 2020

La directrice générale communiquera prochainement avec M. Jean Marquis et M. Thierry Vives afin de leur demander s'ils sont intéressés à revenir gérer le poste de lavage et le stationnement au quai de Cedarville l'été prochain.

11.2 Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le gouvernement du Canada offre le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden tente présenter son projet de construction d'un terrain de pétanque qui pourrait bénéficier à tous les citoyens de la municipalité;

2020-02-035 **Il est proposé par** madame Claudette Dupras
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden autorise la présentation du projet de construction d'un terrain de pétanque au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

CONSIDÉRANT QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité d'Ogden à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce au ministre.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden désigne madame Vickie Comeau, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

11.3 Concours de photographies « Visions d'Ogden »

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser un concours de photographies pour les résidents d'Ogden avec le thème « Visions d'Ogden » qui se déroulera prochainement;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2020-02-036 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la tenue d'un concours de photographies d'Ogden, ayant comme prix monétaires deux prix de 100\$ et deux prix de 50\$.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Achat d'un nouveau EpiPen pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acheter un nouveau EpiPen pour le bureau municipal car celui présentement au bureau expire en mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'un nouveau EpiPen est d'environ 100.00\$;

2020-02-037 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat d'un nouveau EpiPen pour le bureau municipal pour un montant maximal de 120.00\$.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire a mentionné la modification de l'entente avec la Ressourcerie pour l'augmenter à cinq (5) ans au lieu de trois (3).

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné qu'il a été nommé de nouveau au Comité de développement durable de la MRC. Il a aussi mentionné que le Gala des Bons Coups de la MRC aura lieu le 25 février prochain.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Tremblay, un nouveau résident d'Ogden, a demandé où il pourrait acheter un bac de compost. La directrice générale lui a répondu qu'il pourrait en acheter un à l'hôtel de ville. M. Larochelle a demandé si la municipalité avait une liste des résidences à Ogden ayant des fosses scellées comme chez lui. L'inspectrice en bâtiment et en environnement sera consultée à ce sujet. M. Larochelle a aussi demandé quand Ogden recevra l'internet haute vitesse. Le maire lui a expliqué que la municipalité d'Ogden a embarqué avec les autres municipalités de la MRC Memphrémagog qui ont fait une demande de subvention pour l'internet haute vitesse avec la compagnie Vidéotron qui a fait le meilleur offre à cet égard. La demande est pour recevoir l'internet par fibre optique partout à Ogden, mais en attendant, la compagnie Bell offre un service intéressant qui peut desservir certains résidents, mais non tous. M. Tremblay a demandé si une pétition signée par les résidents pourrait aider la cause de l'internet haute vitesse mais le maire



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

lui a répondu que la démarche pour l'internet procède bien et que nous devons maintenant attendre de recevoir la réponse à notre demande de subvention.

2020-02-038 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 24 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.